

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE
DE
CHEMINOT †
MOSELLE
57420



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Mercredi 2 décembre 2015 à 20 heures**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHEMINOT (Moselle)**

Présents : BARTHEL Gérald, COLIN Sébastien, BRASTEL Fabienne, HENOT François, KALIS Lionel, LORRAIN Michel, MATHIEU Isabelle, ROBIN Richard, VINCENT Maria, SPIQUEL Sylvie, Marie Claire VINCKEL, RENAUD Christophe et PERRIN Yves

Absent excusé : GENIN Arnaud (pouvoir donné à François HENOT)

Date de convocation : 24.11.2015

Délibération n°36 – Contrats d'assurance :

Le Conseil municipal, après avoir mis un terme au contrat d'assurance liant la commune à la compagnie Axa assurances, après en avoir délibéré, décide de souscrire un nouveau contrat avec la SMACL dont le siège est 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT.

La proposition retenue est ALEZSSUR n°1 à compter du 01/01/2016 pour ce qui concernent les véhicules à moteur et du 01/04/2016 pour les autres types d'assurance. (contrat joint)

Vote à l'unanimité.

Délibération n°37 – Annulation de la délibération n°26 du Conseil Municipal du 22.06.2015 :

Le Conseil municipal, après délibéré en date du 22 juin dernier à l'avancement de grade de Isabelle ADELLO et de Daniel CARER, décide d'annuler les arrêtés portant avancement de grade de madame ADELLO et de monsieur CARER.

En effet, après courriers reçus du Centre de Gestion 57 ainsi que des services de la Préfecture, ces arrêtés n'ont pas lieu d'être car la procédure et la date de nomination étaient erronées.

De ce fait, un des agent sera proposé au tableau d'avancement de grade pour une nomination au 1^{er} novembre 2015

Vote à l'unanimité.

Délibération n°38 – Rapport sur le prix de l’eau et la qualité du service public d’eau potable 2014 :

Le Conseil municipal, après avoir lecture faite par monsieur le Maire, du rapport sur le prix de l’eau et la qualité du service public d’eau potable 2014, adopte le présent rapport.

Le présent rapport est public et permet d’informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l’observatoire national des services publics de l’eau et de l’assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Vote à l’unanimité.

Délibération n°39 – Schéma départemental de la coopération intercommunale (CDCI) :

Le Conseil municipal, considérant la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui consacre la montée en puissance des intercommunalités, réaffirme le principe de couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre, prévoit le relèvement du seuil d’intercommunalité de 5 000 à 15 000 habitants, renforce les compétences des intercommunalités et réduit le nombre de syndicats intercommunaux,

Considérant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale élaboré par le représentant de l’Etat dans le département de la Moselle transmis le 12 octobre 2015,

Considérant que le schéma départemental de coopération intercommunale doit être arrêté pour le 31 mars 2016 au plus tard,

Considérant que le schéma départemental de coopération intercommunale doit être co-construit avec la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI),

Considérant que le projet de schéma propose la fusion des communautés de communes du Sud Messin et du Val de Moselle,

Considérant le courrier circulaire en date du 12 octobre 2015 invitant les assemblées délibérantes à exprimer un avis au projet de schéma de coopération intercommunale,

Il est proposé à l’Assemblée d’exprimer un avis sur le projet de schéma de coopération intercommunale qui prévoit la fusion des communautés de communes du Sud Messin et du Val de Moselle,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité d’émettre un AVIS FAVORABLE au projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Délibération n°40 – Investissements 2016 columbariums :

Le Conseil municipal, après présentation par Christophe RENAUD, 1^{er} adjoint au Maire, des différents modèles de columbariums, décide de passer commande auprès de l’entreprise GRANIMOND sise 24 place Théodore Paqué – BP 20108 – 57503 SAINT AVOLD Cedex une commande d’un montant de 11 570.40 TTC.

Somme qu’il conviendra de prévoir au budget communal 2016,

Et autorise Christophe RENAUD à signer le bon de commande et tous les documents relatifs à celui-ci.

Vote à l’unanimité.

NOMS	Prénoms	Fonctions	Signatures
BARTHEL	Gérald	3ème adjoint	
BRASTEL	Fabienne	Conseillère	
COLIN	Sébastien	Conseiller	
GENIN	Arnaud	Conseiller	Excusé
HENOT	François	Maire	
KALIS	Lionel	Conseiller	
LORRAIN	Michel	Conseiller	
MATHIEU	Isabelle	Conseillère	
PERRIN	Yves	Conseiller	
RENAUD	Christophe	1er adjoint	
ROBIN	Richard	Conseiller	
SPIQUEL	Sylvie	2ème adjoint	
VINCENT	Maria	Conseillère	
VINCKEL	Marie Claire	Conseillère	